

La réalisation d'une grande expédition scientifique implique la collaboration de différents acteurs qui apportent leur expertise et leurs moyens, financiers et techniques. Dans le cadre de l'expédition Martinique, la grande majorité des acteurs intervenants sont des organismes publics, qui dépendent soit de l'Etat français via différents ministères et via les collectivités territoriales, soit de l'Union Européenne notamment par l'intermédiaire fond européen pour le développement régional (FEDER) qui finance en partie l'expédition.

Le comité de pilotage de l'expédition :

L'expédition Madibenthos est l'un des neuf projets retenus dans le cadre du programme d'acquisition des connaissances sur le milieu marin de La Martinique appelé ACQUIMART. Ce programme est piloté par un comité regroupant des organismes publics locaux :

- l'Agence des Aires Marines Protégées de Martinique,
- la Direction de l'environnement, l'aménagement et du logement de Martinique,
- la Direction de la Mer de Martinique,
- l'Office de l'Eau de Martinique,
- la Collectivité Territoriale de Martinique.

Ce comité, coordonné et animé par l'Agence des Aires Marines Protégées, a plusieurs rôles, notamment une participation importante au financement et à la définition technique de l'expédition.

Le financement de l'expédition :

Source	Part du financement total
FEDER	38 %
Muséum national d'histoire naturelle	26 %
Agence des aires marines protégées	10 %
Direction de l'environnement, l'aménagement et du logement	7,5 %
Collectivité Territoriale de Martinique	7,5 %
Office de l'Eau Martinique	7 %
Autres (Mécénat)	4 %

Source : document de Convention de partenariat pour la réalisation d'une campagne d'inventaire de la faune et de la flore

Le FEDER :

Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** fait partie des « Fonds Européens Structurels et d'Investissement » (FESI) qui financent les politiques de l'Union Européenne dans le cadre de la **Stratégie Europe 2020** pour une croissance intelligente, durable et inclusive que les Etats membres ont adopté en 2010.

Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, avec un budget de 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Pour une plus grande efficacité, l'Union européenne a délégué trois de ses politiques aux États-membres :

- La politique de cohésion économique, sociale et territoriale,
- La politique de développement rural,
- La politique des affaires maritimes et de la pêche.

Le FEDER intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Dans le contexte national de décentralisation, la gestion du FEDER est confiée aux conseils régionaux. Chaque conseil régional est ainsi l'autorité de gestion d'un programme FEDER.

Le FEDER finance notamment des actions soutenant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques, les transports, la formation, l'emploi ou encore l'inclusion sociale. Enfin, afin de pallier au mieux les problématiques spécifiques des territoires urbains, une partie de l'enveloppe FEDER est mobilisée pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Source : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

Hormis le FEDER, de nombreux organismes ou structures, publics ou privés*, ont apporté leur soutien à l'expédition (moyens techniques, humains, financiers...).

Le Muséum National d'Histoire Naturelle, basé à Paris, envoie une partie de ses ressources humaines et matérielles sur place. Les autres organismes, locaux, apportent leurs savoirs faire technique et humains durant la campagne de collecte. De plus, les Forces Armées aux Antilles (Ministère de la Défense) participent également à la mise en œuvre de l'expédition en mettant à disposition la base militaire de Fort-de-France qui abritera l'équipe de l'expédition lors du premier LEG.

* voir le communiqué de presse de l'expédition Madibenthos sur le site : madibenthos@mnhn.fr

Les acteurs publics de l'expédition et leurs missions



L'Agence des Aires Marines Protégées est un établissement public, sous tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Le siège est basé à Brest, des antennes locales sont implantées sur les trois façades maritimes de métropole ainsi qu'en outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Antilles). Des équipes dédiées à l'étude de création de parcs naturels marins, sont mises en place également localement. En 2017, l'Agence des aires marines protégées sera intégrée dans le nouvel établissement public dédié à la protection de la biodiversité : l'Agence Française pour la Biodiversité.

Les principales missions de l'AAMP sont :

- l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français,
- l'animation du réseau des aires marines protégées,
- la gestion humaine et financière des parcs naturels marins, de sites Natura 2000 en mer, du sanctuaire de mammifères marins Agoa,
- le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

Source : <http://www.aires-marines.fr/>



La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique intervient sur l'ensemble des champs de l'aménagement du territoire et est chargée de mettre en œuvre les politiques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ainsi que celles du ministère du logement et de l'habitat durable. Elle exerce ses missions dans une logique de développement durable avec en perspective l'intégration de la Martinique dans la transition écologique et énergétique.

Les principales missions de la DEAL sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre localement des politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables (biodiversité, patrimoine naturel, sites et paysages, construction, urbanisme, infrastructures et services de transport, contrôle et sécurité des activités industrielles, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air, prévention des pollutions et des risques, inspection des installations classées, gestion des déchets, protection du littoral et des milieux marins),
- la veille à l'intégration des objectifs de développement durable (assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets),
- la contribution à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable,
- la contribution à la sensibilisation des citoyens aux risques.

Source : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>



La Collectivité Territoriale de Martinique correspond à la fusion du Conseil général et Régional suite à la disparition des Départements et Régions en Outre-Mer. La Collectivité Territoriale de Martinique exerce donc toutes les compétences initialement attribuées au Département et à la Région.

Les missions de la CTM regroupent :

- le développement économique,
- l'aménagement du territoire,
- le développement culturel, scientifique et sportif,
- l'éducation et la formation,
- le développement sanitaire et social,
- la coopération régionale.

Source : <http://www.collectivitedemartinique.mq/>



L'Office De l'Eau Martinique est un organisme public créé en 2002, chargé de faciliter diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Équivalent des agences de l'eau de l'hexagone, il a pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, l'assistance technique, la formation ainsi que l'information et la sensibilisation de la population martiniquaise.

Au même titre, il assure le financement d'études et d'aménagements et mène des actions de coopération internationale. Enfin, dans le cadre des fonds européens, sa contribution est incluse dans la contrepartie nationale.

Les principales missions de l'ODE sont :

- l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages,
- le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Source : <http://www.eaumartinique.fr/>



Les Directions de la Mer dépendent du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et regroupent toutes les missions des directions inter-régionales de la mer (DIRM) et les missions maritimes et portuaires des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de métropole. Elles sont donc chargées d'appliquer les politiques publiques dans le domaine de la mer.

Les principales missions de la DM sont :

- la coordination des politiques maritimes et littorales, notamment la gestion et la protection du littoral, et des milieux marins,
- le développement durable des activités maritimes, notamment l'encadrement des activités de pêche, de cultures marines, ou d'élevages marins pour faciliter leur cohabitation avec d'autres activités et pour assurer leur développement dans le respect des objectifs de préservation des stocks de poissons, de qualité des eaux et des écosystèmes marins.
- la sécurité maritime.

Source : <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/>



Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un établissement français de recherche et de diffusion de la culture scientifique naturaliste sous la tutelle conjointe des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les missions du MNHN sont :

- la diffusion de la culture scientifique,
- la recherche,
- l'enseignement et la formation à la recherche,
- l'expertise,
- l'entretien et l'enrichissement des collections.

Source : <http://www.mnhn.fr/>

Les rôles des différents acteurs publics dans l'expédition

Actions Acteurs	Réalisation de l'inventaire de biodiversité	Productions de données	Communication	Autres
MNHN	<p>- Organisation de l'expédition de la campagne d'inventaire de la faune et de la flore côtière de Martinique.</p> <p>- Réalisation de la campagne de terrain (mettre à disposition les moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne réalisation du projet).</p> <p>- Traitement des informations après la campagne de terrain.</p>	<p>- Production d'un rapport final contenant l'ensemble des analyses écologiques réalisées, en vue d'apporter des éléments de compréhension et de décision aux gestionnaires du milieu marin, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la localisation des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces ou habitats (rares, endémiques, vulnérables, à statut [UICN, CITES, convention régionale, réglementation européenne ou nationale, en termes de diversité (hotspots) ou d'abondance, de sites à forte fonctionnalité, la description de nouvelles espèces, peut être endémiques de la Martinique, une analyse écologique des communautés et des habitats associés, des propositions de mesures de protection d'espèces, de communautés, d'habitats, d'espaces argumentées au regard des données acquises, de leur analyse, et compléter le cas échéant de connaissances antérieures. <p>- Bancarisation de l'ensemble des données produites lors de l'expédition ou suite aux analyses réalisées, liées aux stations, aux taxons, habitats ou communautés, dans la base de données des expéditions du MNHN (n° de station, positionnement géographique, profondeur, description de la station et/ou habitat type, photographies HD de la station, taxons identifiés ...).</p>	<p>Participation aux opérations de communication auprès des médias et acteurs locaux notamment vers le grand public, les scolaires, le public averti, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> une participation active dans les échanges avec les médias : reportages TV durant l'expédition, rédaction d'articles dans la presse ; l'organisation de moments pédagogiques avec les scolaires : journée porte ouverte pour les scolaires sur site ; l'organisation de deux conférences dédiées à tous les publics ; <p>-la production d'outils de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> développement du site internet du MNHN permettant d'accueillir l'actualité de la campagne et sa mise à jour régulière ; la réalisation d'un film institutionnel ayant pour vocation d'expliquer les objectifs et le déroulement de la campagne ; la réalisation d'une exposition de photographies (remise aux acteurs locaux en fin de campagne). 	<p>Participation aux réunions du comité de suivi du projet.</p>
AAMP	<p>- Mise à disposition du MNHN de tous les éléments et informations disponible en lien avec le projet.</p> <p>- Apport du soutien technique nécessaire.</p>	<p>- Aide à la conception du modèle de données qui centralisera toutes les informations récoltées durant le projet.</p> <p>- Réalisation des cartes de localisation des zones d'intérêt particulier à partir des données communiquées par le MNHN.</p>	<p>Mise à disposition des agents basés aux Antilles pour participer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la conception du plan de communication la réalisation des opérations de valorisation, de diffusion ; la conception et à la mise en place de l'exposition de photographies ; la conception du scénario du film de présentation de l'expédition ; l'organisation des deux conférences prévues auprès des partenaires ou des publics martiniquais. 	<p>- Pilotage du comité de suivi de l'expédition, définition des moyens techniques.</p> <p>- Apport d'un soutien financier au projet.</p>
DEAL	<p>- Mise à disposition du MNHN d'agents aux opérations de terrain en fonction des besoins et des compétences requises, et d'embarcations nautiques par la DEAL et la DM.</p>	-		
ODE				
DM				
CTM				